

Tarifs applicables au 01/01/2025

TRANSACTION - VENTE

Rémunération forfaitaire de 3 500 Euros TTC sur la part inférieure ou égale à 30 000 Euros.

8 % TTC sur la part comprise entre 30 001 Euros et 50 000 Euros.

7 % TTC sur la part comprise entre 50 001 Euros et 100 000 Euros.

5 % TTC sur la part excédant 100 001 euros.

Nos honoraires sont immédiatement exigibles le jour où la vente est effectivement conclue et constatée dans un seul acte écrit contenant l'engagement des parties. Le redevable des honoraires est le Mandant (vendeur), sauf disposition contraire du mandat.

Estimation: Rémunération forfaitaire de 150 Euros TTC (remboursable à la prise de mandat)

LOCATION A USAGE D'HABITATION PRINCIPALE

Locaux d'habitation ou mixtes (soumis à la loi du 6 juillet 1989) :

- **Honoraires de visite, constitution du dossier locataire et de rédaction du bail :**

Honoraires à la charge du bailleur : 10€ TTC par m² de surface habitable.

Honoraires à la charge du locataire : 10€ TTC par m² de surface habitable.

- **Honoraires d'établissement d'état des lieux (entrée/sortie) :**

Part bailleur : 3€ TTC par m² de surface habitable.

Part locataire : 3€ TTC par m² de surface habitable.

Locaux meublés :

- **Honoraires de visite, constitution du dossier locataire et de rédaction du bail :**

Honoraires à la charge du bailleur : 10€ TTC par m² de surface habitable + 100€ TTC d'honoraires d'intermédiation.

Honoraires à la charge du locataire : 10 € TTC par m² de surface habitable.

- **Honoraires d'établissement d'état des lieux (entrée/sortie) :**

Part bailleur : 3€ TTC par m² de surface habitable.

Part locataire : 3€ TTC par m² de surface habitable.

